

Societas Societas Religiosa 1823.

XXXXII. 7.

Des Societes Pièrées
(religieuses.)

en état 1823.

plein et francs en regard
Grigotte
d'extract de sa chronique religieuse.

Hofkonsig's Accademie waar der Stadtkonf. lag!
aus Br. Villanum selbst geschrieben.

Nelle des plus engagés française de l'opposition de Grégoire papale signé.

240 B 68

Maurerische
Bücher - Sammlung
von
GEORG KLOSS.

Manuscript

N^o des Catalogs X211—679

Stiller N^o _____

Kloss

ms.

(31)

Notice sur les Sociétés secrètes en Italie, écrite
en italien avec la tête et traduction française
en regard.

Dès sociétés secrètes
en Italie.

1823.

N^o. La ms. italien n'a été copié par
M. d'Évêque Grig... qui l'a fait copier

la première trad^{on} française a été faite
à ma prière, par mon ami, M. Villanum,
qui a bien voulu aussi mettre le texte orig^{al}
en regard.

M. Grig... ayant rendu compte de cette
notice dans sa chronique religieuse, m'en a fait
envoyer l'art. ci-joint qui y paraît.

Copie

d'un Manuscrit
sur les sociétés secrètes.

Le società segrete sono ~~fatto~~ sempre considerate come sospette e pericolose - in uno Stato. Quelle formate sotto il vano pretesto di religione non sono meno da temersi, perchè promosse e protette dalla curia di Roma, ai di cui fini secondari servono; o s'ebbero abbiano lo specioso titolo di società religiose, non lasciano d'essere meno funeste, ed hanno tutti i caratteri delle altre. Alcune di queste ebbero la loro origine in Italia dopo l'invasione francese del 1796. - all'epoca nella quale furono dai governi sopresse le corporazioni religiose. Mancando a Roma questi mezzi - d'intrigo, col pretesto di sostenere la religione cerca esca ogni maniera di formarsi un partito onde non perdere

Traduction

Les sociétés secrètes ont toujours été regardées comme suspectes et ~~peut-être~~ dangereuses dans un Etat. Celles qui sont formées pour le vain prétexte de la religion ne sont pas moins à craindre, parce qu'elles font toutefois ~~et~~ approuvées par la cour de Rome, aux fins secondaires de laquelle elles servent; ou si elles ont le titre spurious de partie religieuse, elles n'en sont pas moins funestes, puisqu'elles ont tous les caractères des autres. quelquesunes de ces sociétés durant leur origine en Italie à l'invasion française de l'année 1796. jusqu'à laquelle les corporations religieuses furent supprimées par le gouvernement. Rome - disposera de ce moyen d'intriguer, cherchera, avec le prétexte de soutenir la religion, tous les moyens possibles de former un parti pour ne pas perdre toute influence dans les divers gouvernements, et tels

l'influenza nei diversi governi, ed essere
al fatto di quanto si facesse contro di
lei. Immagino pertanto di creare —
in Italia queste società dirette da alcuni
capi per lo più ex-monaci, i quali —
prontamente mediante il confessionario,
ed uno zelo mal regolato per la
conservazione della fede le organizzarono.

In Toscana, ed in Napoli si —
conobbero le prime sol titolo di società
di Santadisti, e del cuor di Gesù, —
Ebbro i loro statuti, i loro segni, ed i
loro emblemi per conoscersi, quasi ella
stessa coppia dei libri muratori. —
Negli archivi del ministero degli affari
esteri di Parigi, si possono rinvenire —
i più minati dettigli che sull'esistenza
della medesima furono mandati dal
ministro di Francia residente allora in
Firenze. E' certo che tali società furono
sempre sorvegliate dai francesi, che le
temevano come mezzi potenti di —
fanatizzare i popoli contro di loro, come
realmente in molte occasioni riusci, e
c'è ne ebbro degli esempi.

pe fait de tout ce qui pouvait se faire contre —
elle. Elle imaginait donc de créer en Italie —
des sociétés dirigées par quelques chefs les plus part
ex-moines, lesquels bientôt par le moyen du
confessionnal, et suivant un zèle mal réglé pour
la conservation de la foi, les organiseraient.

En Toscane et dans le royaume de Naples,
on connaît les premières sous le titre de sociétés
de Santadisti (de la sainte foi) et du Coeur de Jésus.
Elles avaient leurs statuts, leurs signes et leurs
emblèmes qu'on se reconnaissait, à l'instar des
frères-maçons. On pourrait retrouver dans
les archives du Ministère des affaires étrangères à
Paris les plus minutiens détails sur l'initiative
de ces sociétés, et qui furent envoyés par le Ministère
de France qui résidait alors à Florence. Il est
certain que ces sociétés furent toujours surveillées
par les français, qui les surveillaient, comme une
moyenne puissance de fanatiques contre les
populus, comme cela réussit au effet en
plusieurs occasions, ce dont ils avaient des
exemples.

Cessato il motivo, e ritornata —
l'Italia all'antico sistema, pareva che
queste segrete società religiose dovessero
cessare, terminato il loro scopo; ma la
cosa non è andata così.

Si è organizzata nella città di
Roma una nuova società segreta, —
(che credeva aver cancellato in se stessa
le altre già esistenti) sotto il nome di
Consistoriali, della quale si conoscono —
già le patenti, gli emblemi, e si sanno —
le radunanze, e diramazioni, senza ~~per~~
poi poter penetrare i loro scopo della
medesima, imparsicchè se fosse per —
 promuovere la quiete dei fedeli non —
 pochi, ma tutti avrebbero diritto di —
 appartenervi.

La circostanza però più rilevante è
questa, che vari sovrani d'Italia ne —
sieno i copi e promotori. Sono questi il
Re di Sardegna, la Duchessa di ~~Sicca~~, —
e il Duca di Modena, zelantissimi questi
pel Beni della Chiesa, e molto più per
l'autorità del Papa, si sa che tengono —
si quando in quanto delle radunanze —

Si accoit à exister plus, et l'Italie tout
retournée à son ancien système, il semblait —
que ces sociétés secrètes et religieuses devaient —
se dissoudre, puisqu'elles leur était nuppli; mais
il n'en fut pas ainsi.

Il fut organisé, sous la protection de la
Cour de Rome, une nouvelle société secrète, —
(que l'on croit avoir réuni dans son sein les
autres sociétés déjà existantes) sous le nom de —
société consistoriale, dans laquelle on connaît déjà
les patrons, les membres, et que on fait le
renouvellement et les ratifications, sans cependant —
permettre quiconque leur but, et sans pourvoir deviner
si leur intention en était la paix des fidèles;
mais dans ce cas, sans pourtant un petit nombre,
mais tous au contraire le droit à en faire partie.

La circonstance la plus importante est que
plusieurs souverains d'Italie en furent membres
et promoteurs. Parmi eux là, pour le Roi de
Sardaigne, la Duchesse de ~~Sicca~~, et le Due de
Modene; qui were très zélés pour le bien de l'Eglise,
et beaucoup plus pour l'autorité du Pape; on fait
qu'il se tint de temps à autre des assemblées
des Consistoriaux dans la propre demeure de ce —

dei Consistoriali nelle proprie residenze,
e conservano poi una corrispondenza
estattissima con Roma, e con i molti
socii sparsi qua e la nelle altre città
di Italia, e specialmente in Sardegna,
nelle legazioni pontificie, e nel regno di
Napoli. Questa società mantiene dei
visitatori tanto scolari, che ecclesiastici,
e si sa, che prende di mira principalmente
gli acquirenti dei Beni nazionali, ed
il Giacobinismo, di cui si accusano
partitanti tutti i preti, e Vescovi, che si
mostrano più monigerati, virtuosi, ed
attaccati alla vera dottrina.

Si deve a questa società dei
Consistoriali la persecuzione che nel 1816
soffri in Modena Mons. Vescovo ~~Eugenio~~
Contesi nella sua età ottuagenaria, —
uomo di specchiatissimi costumi, e di
somma prudenza, che si è cattivata la
pubblica stima in tutti tempi anco i
più critici, e la venerazione dei suoi
diocesani non solo per la esemplarissima
sua condotta, religione e dottrina, ma
per la somma sua moderazione ancora.

faveuraine, ce que la société a qu'il entretenait
et que la société entretenait une correspondance
exacte avec Rome et avec un grand nombre de
membres répartis dans toutes les villes d'Italie, —
et spécialement à Rome, sans obligation
pontificale et dans le royaume de Naples. —
Cette société entretenait de l'ordre, tant civile
que ecclésiastique, et l'on sait qu'il favorisait
principalement les acquéreurs de biens nationaux,
et le jacobinisme, tout en accusant d'être partisans
tous les prêtres, et les évêques qui se montrent les
plus monigerats, les plus virtuoses, et les plus
attachés à la vraie doctrine.

Si au dire à cette société des Consistoriaux
la persécution que souffrit à Modène en 1816
Monsig. l'Évêque Eugenio Contesi dans
la quartrageuraine année de son âge, homme
d'un très exemplaire, d'un grand prudence,
qui fut attiré l'estime publique dans tous les
lieux, enfin les plus critiques, et la vénération
de ses diocésains, sans aucun grief contre lui
exemplaire, pour sa religion et pour sa doctrine, —
c'eut pour la grande modération qu'il —

con la quale si distinse nel 1799, quando la protesta civile volle punire quelle che avevan mostrato spirto repubblicano, e favore del invasione dei francesi. Nel numero 54 questi si trovarono diversi preti. Il vescovo gli reclamo delle carceri laicali come suoi dipendenti, e volle egli stesso incaricarsi della cognizione dei loro falli; lo che ridondo in loro benefizio, poche furono salvati dai più duri patimenti, e trattati con cristiana carità nelle carceri vescovili.

Altro fadonote distinto di pietà e di favore, il Canonico Mediani era il deigno vicario di questo vescovo; l'uno e l'altro furono eccitati dal Duca di rimuovere vari soggetti dalle cariche ecclesiastiche come sospetti di Giansenismo non meno che a fare delle innovazioni nelle pratiche religiose. Risposero ambedue a questo eccitamento con nobile rifiuto, giustificando la condotta degli accusati, e la loro propria, e rappresentando, quanto sarebbe tanto pericoloso di ristabilire delle pratiche che erano già tanto riformata.

rencontré un peu laquelle il se distingue en 1799, — lorsque la guerre civile voulut punir ceux qui avaient montré un esprit républicain et avaient favorisé l'invasion des français. Au nombre de ceux là se trouvèrent plusieurs prêtres. L'évêque les reclama et les retira de prison laïque, — comme étant dans sa dépendance, et voulant se charger lui-même de la connaissance de leurs fautes; ce qui tourna à leur avantage, car ils furent sauvés des plus rudes maltraitances, et traités avec une bonté vraiment chrétienne dans les prisons épiscopales.

Un autre ecclésiastique distingué par sa piété et par sa science, le Chanoine Mediani était le digne vicaire de cet évêque. Ces deux autorités firent sollicité par le Due de Modene de rappeler plusieurs objets dont on accusait les ecclésiastiques qu'ils avaient pris à leur charge, comme suspecte de jansénisme, et de vouloir introduire des innovations dans les pratiques religieuses. Ils répondirent tous deux à cette sollicitation par un noble refus, en justifiant la conduite des accusés à la lune propre, et en représentant combien il ferait dangereux de rétablir ces pratiques déjà tant réformées.

Tanto batté che isvegliare contro il
buon vescovo la più fiera persecuzione
dei fanatici consistoriali. Si gridò allo
scandalo, si ricorse a Roma, e si induse
il Papa a far esaminare questi affari all'
arcivescovo di Bologna Opizzoni, di cui
è suffraganeo il vescovado di Modena.
Si moltiplicarono le accuse contro dal
vescovo, che fu consigliato dall'arcivescovo
a renunciare al vescovado col motivo
della sua avanzata età. Egli però,
con gran fermezza non accettò il
consiglio, fece la sua giustificazione, e
minacciò di ricorrere al Papa se il
Cardinale arcivescovo non gli avesse resa
giustizia.

Non avendo potuto ottenere la
renuncia del vescovo, lo costrinsero a
dimettersi il suo Vicario, al che egli
aderì con difficoltà, ma cedé alle
insinuazioni del Vicario stesso, l'egregio
Mediani; dove però ancora convenire,
il vescovo, in altri cambiamenti
riguardanti la curia vescovile, ed i
parochi. Da poi in quella circostanza
portato tanto rovo il fanatismo dagli

Si bien que la fanatique Couristoriaus
mobilisa contre le bon Evêque la plus cruelle
des persecutions. On cria au feu de l'âne, on
recourut à Rome, on lui indusit le Pape à faire
examiner cette affaire par l'archevêque de
Bologne, Opizzoni, sous l'œil de Mediani
est suffragant. On multiplia les accusations
contre l'Evêque, au point que l'archevêque lui
consilia de renoncer à l'Evêché sous la pretexte
de son âge avancé. Mais lui, avec une grande
fermeté, refusa de suivre ce conseil, il se justifia,
et réussit à recouvrir aux Pape et le Cardinal
archevêque un peu meilleure justice.

N'ayant pu obtenir la démission de
l'Evêque, ou le contraignir à renoncer son
Vicair, et à quoi il se consulta qu'il avait difficultés
en ce cas de trouver un autre du Vicair même, —
l'excellent Mediani. L'Evêque fut alors
consentir à quelques autres changements dans
sa juridiction épiscopale et dans la paroisse.
D'après cette circonstance le zèle du Couristoriaus
sextame par le feu de l'âne, s'éleva à une telle forme,

gelanti consistoriali protetti dal forno,
che si fece un'adunanza di preti nel
seminario vescovile, ove ricevuto di
intervenire Montig. Vescovo, e furono
con solennità abbruciata nel cortile
del seminario medesimo alcune opere
morali dell'immortale Muratori,
tra le quali l'eccellente trattato della
regolare devozione unitamente a diverse
oltre opere istruitive e buone, delle quali
per ordine sovrano ne fu vietata la
circolazione, & la vendita nei suoi Stati,
i quali essendo assai limitati è più
piccolo lo scandalo, ed il male.

que du Sénat se réunirent dans le séminaire —
éiscopal, où Mousieg. l'Évêque ne voulut pas
se trouver, & ce où furent brûlés avec solennité,
dans la jardie attenue de séminaire, des ouvrages
moraux de l'immortel Muratori, parmi
lesquels se trouvait l'excellent traité de la dévoction
rigue, avec plusieurs autres ouvrages bons et
introduits, dont la circulation fut interdite par
le supérieur, ainsi que la vente dans ses Etats, —
lesquels étaient peu étendus, le mal n'en grandit pas.

extrait de la chronique religieuse T. 3, p. 304 est ainsi
Sociétés secrètes d'Italie, converties du Voile de la religion.

Les sociétés secrètes ont toujours parue suspectes et dangereuses. Cette prudence s'attache également à celles qui en Italie ont une apparence de piété, parce qu'on les regarde comme dévouées à la cour de Rome. quelques unes d'entre elles furent supprimées beaucoup de corporations religieuses. Cette suppression ayant été à Rome les moyens de correspondance et d'influence politique, elle s'efforça d'y supplier par la création de sociétés secrètes, la plupart sous la direction de ci-devant moines, dont le rôle mal réglé ou assurait le succès par le tribunal de l'Inquisition.

Dans les états de Toscane et de Naples les adeptes furent connus à bord sous le nom de defenseurs de la foi et du cœur de Jésus. Ils avaient leurs statuts, leurs emblèmes, leurs signes de ralliement comme les franc-maçons. Aux archives du ministère des relations extérieures à Paris, on doit trouver à ce sujet des détails envoyés par l'agent de France en Toscane. Il est certain que ces sociétés furent toujours surveillées par les français, persuadés qu'elles tâchaient à soulever contre eux les peuples en les fanatisant. Divers faits viennent à l'appui de cette opinion.

L'Italie étant revenue du moins en grande partie à l'ancien système, on pourroit présumer que ces sociétés cesseroyent d'exister, puisque le motif qui les avoit créées n'existoit plus; mais il n'en fut pas ainsi.

Toutes semblent réunies et concentrées au même point à Rome, sous le nom de consistoriali. Déjà on connaît leurs statuts, leurs assemblées, leurs affumblées, leurs ramifications, quoiqu'on n'ait pas auore penettré tous leurs secrets; car il leur étoit d'aviser la piété parmi les fidèles, tous les fidèles avoient droit d'en être membres.

Une circonstance très remarquable, c'est que plusieurs princes d'Italie ou tout les complices et les promoteurs: on connaît leur rôle pour la religion et leur attachement à la cour romaine. On sait que dans les lieux de leurs résidences se trouvoit quelque fois une correspondance régulière avec Rome et avec des espaces répondantes dans les légations pontificales, à Parme et à Naples; on déléguoit des commissaires, des secrétaires, des muslacs, les autres ecclésiastiques, qui prenoient des renseignements particuliers concernant les acquéreurs d'obéis nationaux, et concernant les jansénistes, dont on avait surtout les prêtres et les évêques les plus distingués par la pureté de leur foi et leurs mœurs.

On attribue aux consistoriali la persécution dirigée en 1816 contre Monseigneur Tiburce-Cortesi, évêque de Modine, vénérable octoginaire qui, par sa vie exemplaire, sa prudence et la réunion des vertus les plus rares, a conquisté conservé l'estime et l'amour de ses diocésains, à autres époques les plus critiques. En 1799, la puissance civile, initiée contre ceux qui étoient moutés favorables aux français, les fit emprisonner. L'évêque qui avoit désiré les sauver tous, obtint du moins l'abandon de ceux qui étoient membres de son clergé; sa charité épiscopale leur épargna la prolongation de leur captivité et de mauvais traitemens.

Beaucoup de personnes étoient accusées d'être jansénistes et d'avoir immoré dans les pratiques religieuses. De ce nombre étoient deux ecclésiastiques estimables: M. Moro, et le chanoine M. Medianu, digne vicaire de l'évêque. Invités par le Due à repousser cette imputation, ils justifièrent la conduite des accusés et leur conduite personnelle, et firent sentir combien il seroit dangereux de rétablir des pratiques abusives qu'on avoit réformées.

Au milieu de ces événemens, la persécution des jansénistes consistoriali contre l'évêque, devint plus furieuse; ils crivoient au scandale: leurs clamours retentirent à Rome, et on obtint du pape l'ordre de faire examiner l'affaire par

L'archevêque de Bologne, le cardinal Opponi, dont le diocèse de Modene est suffragant. On fit des vains efforts pour engager l'évêque à donner sa démission, en prétendant son âge avancé : il la refusa, se justifia avec fermeté et dignité, et menaça de recourir directement au pape, si le cardinal ne lui avoit pas rendu justice.

N'ayant pu arracher à l'évêque sa démission, on voulut le forcer à se défaire de son Vicaire : il refusa, et enfin il y consentit sur les instances mêmes de l'encallat M. Mendiani. Depuis cette époque, les relants consistoriali, protégés par des hommes en crédit, ont poussé l'arrogance et le fanatisme jusqu'à tuer, dans le séminaire épiscopal, une assemblée des prêtres ataqué la l'évêque refusa d'assister. Dans la cour du séminaire ils brûlèrent solennellement divers ouvrages de piété de l'immortel Muratori, entre autres son traité sur la dévotion bien réglée, l'œuvre excellente qui a été traduit en allemand et en français. On fit subir le même sort à d'autres bons ouvrages, dont la circulation fut prohibée ; mais cette prohibition étant restreinte à un état peu considérable, le mal causé par cette défaute est heureusement très limité.

